



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 15

Votants : 16 (dont 1 procuration)

N° 6

OBJET :

MARCHE 19W_050

MARCHE
ENTRETIEN DES
ESPACES VERTS
COMMUNAUTAIRES
LOT N°5 : SECTEUR
DU MAYET DE
MONTAGNE

AVENANT 1

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 15 FEV. 2021

Publiée ou notifiée

le : 15 FEV. 2021

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la délibération n° 8) - J. KUCHNA - M. CHARASSE - F. SENNEPIN - N. COULANGE - M. MARIEN - N. CHAMOIX-BOUILLON - JM. GERMANANGUE - B. AGUIAR - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – T. WIRTH – R. DEJEAN (à partir de la délibération n° 8) – C. DUMONT - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres, formant la majorité des membres en exercice

Absent ayant donné procuration :

Mme Elisabeth BARGE à M. François SENNEPIN.

Absents excusés :

Mmes et MM. JS. LALOY - C. BARDOT – M. MORGAND – C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. TERRACOL – F. SZYPULA – P. SEROR – L. DUFRAISE - O. ROYER – C. MAGNAUD – P. COLAS – F. GONZALES – T. LAPLACE - A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL - A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – JD. BARRAUD - JP. RAYMOND – V. TRIBOULET - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET - J. ALMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la délibération n° 10 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 portant délégation au Bureau communautaire pour décider de la conclusion des marchés

publics et accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens publiés au Journal Officiel, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants »,

Vu le marché 19W_050 en date du 6 mai 2019 relatif à l'entretien des espaces verts communautaires, attribué à la société TARVEL pour le lot 5 : secteur du Mayet de Montagne,

Considérant que l'entreprise TARVEL qui fait partie du groupe TERIDEAL (ex groupe SEGEX dont elle dépendait déjà) a fait connaître à Vichy Communauté que depuis le 8 juillet 2019 elle se dénomme désormais TERIDEAL TARVEL,

Considérant qu'il convient d'ajouter à ce lot certaines prestations supplémentaires de taille de végétaux sur le site de la MASP du Mayet de Montagne pour un montant total de 140.00 € H.T.,

Propose au Bureau Communautaire :

- de créer un avenant n° 1 au lot n° 5 du marché 19W_050 afin de prendre en compte :
 - . le changement de dénomination sociale de l'entreprise qui désormais se prénomme TERIDEAL TARVEL sans que cela n'apporte aucune autre modification de numéro de SIRET/SIREN de l'entreprise ni de modification de coordonnées bancaires,
 - . les nouvelles prestations supplémentaires ce qui porte le montant initial du marché de 3 099.22 € H.T. à 3 239.23 € H.T. soit une plus-value de 4,5 %,
- d'autoriser le Président ou la Conseillère déléguée à la Commande publique à signer l'avenant au marché correspondant,

Après examen et délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge Monsieur le Président et Monsieur le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 28 janvier 2021.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N°1 au marché n°19W_050 (lot n° 5)

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'Agglomération Vichy Communauté

Service mutualisé des espaces verts
BP 42158
03200 VICHY Cedex
Tél : 04 70 30 17 87 – Fax : 04 70 30 55 58
Mail : espaces-verts@ville-vichy.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Société TERIDEAL TARVEL
90 rue André Citroën – 69747 GENAS Cedex
Téléphone : 04 78 79 39 39

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- **Objet du marché public : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS COMMUNAUTAIRES**
- **Lot n° 5 : secteur Mayet de Montagne**
- Montant initial du marché : 3 099.22 € HT
- Date de la notification du marché public : 6 mai 2019
- Échéance du marché public : **31 décembre 2022** sous réserve de reconductions

D - Objet de l'avenant.

- Les modifications introduites par le présent avenant sont les suivantes :

Article 1^{er} : changement de dénomination de l'entreprise

Le pouvoir adjudicateur prend acte qu'à compter du 8 juillet 2019 l'entreprise TARVEL se dénomme désormais TERIDEAL TARVEL. Ce changement de dénomination social n'engendre aucune autre modification.

Article 2 : prestations supplémentaires :

- . Maison des Services MASP : modification des quantités ainsi qu'il suit :
 - . 46 m² de taille contenue des massifs
 - . 25 ml de taille contenue des haies
 - . 40 ml de taille stricte des haies

Pour une plus-value de 140.00 € HT

Le montant total du marché est ainsi porté : 3 239.23€ HT soit une augmentation de 4.5%

Toutes les autres clauses non explicitement reconsidérées ci-avant demeurent applicables.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Entretien des espaces verts communautaires
LOT N°5 Secteur du Mayet de Montagne
Bordereau des prix unitaires

N° des prix	Désignation des ouvrages	Surface à traiter	Nombre maximum d'intervention par an	P.U.H.T de l'intervention	Montant total annuel H.T des interventions
1.1	Maison des services au public MSAP				
1.1.1	Tonte des pelouses soignées (la hauteur moyenne du gazon ne devra pas excéder 15cm) y compris finition à la débroussailluse des pourtours de mobiliers, obstacles divers, clôtures, pieds de murs... y compris l'opération préalable de nettoyage destiné à enlever les éventuels déchets présents sur les zones à tondre.	380 m²	4		
1.1.2	Débroussaillage d'un espace possédant de la renouée du Japon, y compris finition à la débroussailluse des pourtours de mobiliers, obstacles divers, clôtures, pieds de murs... y compris l'opération préalable de nettoyage destinée à enlever les éventuels déchets présents sur les zones à tondre. Les déchets seront obligatoirement évacués et traités.	23 m²	4		
1.1.3	Taille en forme contenue des arbustes. Taille adaptée à la fois à l'architecture et à la dynamique de croissance des arbustes, à leurs intérêts esthétiques spécifiques, aux objectifs et fonctions auxquels ils répondent et à leur situation dans un contexte de gestion différenciée. Compris une délimitation annuelle des bordures de massifs et désherbage manuel des adventices parvenant à percer le paillage et des ligneux ou semi-ligneux qui n'ont pas leur place dans l'aménagement.	46 m² taille contenue (massifs), 25 ml taille contenue (haies)	1	345,80 €	345,80 €
1.1.4	Taille strico sensu des haies régulières. Maintenir strictement le volume et la forme définie, densifier au maximum la végétation périphérique de la plante ou de l'ensemble. Compris une délimitation annuelle des bordures de massifs et désherbage manuel des adventices parvenant à percer le paillage et des ligneux ou semi-ligneux qui n'ont pas leur place dans l'aménagement.	40 ml taille stricte (haies)			

Les quantités sont données à titre indicatif et informatif.

Les paillages utilisés sont obligatoirement issus des déchets verts du site.

le 26/06/2020
Terideal-Tarvel
 90, rue André Citroën - CS 60009
 69747 GENAS Cedex
 Tél. 04 78 79 39 39
 R.C.S. LYON B 410 344 923

Date, cachet et signature

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 6 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28/01/2021

Objet de l'acte : MARCHE 19W_050 - MARCHE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
COMMUNAUTAIRES - LOT N° 5 : SECTEUR DU MAYET DE MONTAGNE -
AVENANT 1

.....

Date de décision: 28/01/2021

Date de réception de l'accusé 15/02/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 28JANV2021_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210128-28JANV2021_6-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 6.pdf (99_DE-003-200071363-20210128-28JANV2021_6-DE-
1-1_1.pdf)